



Bernard POUSSET
Député de l'Indre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issoudun, le 6 septembre 2006

Service postal dans l'Indre : un service public renforcé

« Il est désormais fréquent d'entendre certains élus brandir à tout propos la notion de service public. Il est important de réaffirmer que le service postal est et restera un service public toujours plus performant, au service de tous.

D'abord, parce que la réorganisation de l'entreprise La Poste vise à maintenir le même nombre de points de contact (17000) avec la population française, tout en tenant compte des nouvelles répartitions territoriales des citoyens, qui ont beaucoup bougé en 50 ans. Ensuite, parce que le prix du timbre reste identique sur tout le territoire, que la distribution se fait toujours sur tout le territoire, et 6 jours sur 7. Certains jours, pour certains endroits, la levée est à 16 h ; pour d'autres, à 18 h ; pour d'autres encore, à midi.

Lorsque le 15 octobre 2001, le ministre français des télécommunications, membre de la Gauche plurielle, a adopté le projet européen d'ouverture à la concurrence du service postal, c'est parce qu'il savait que l'intérêt public va de paire avec la recherche de l'efficacité. Les réorganisations sont légitimes, pensées, justifiées. Le cahier des charges imposé par l'Etat est strict, et j'aurai toujours à cœur de veiller à ce qu'il soit respecté chez nous, dans l'Indre.

Là où certains anciens bureaux de poste ouverts seulement quelques heures par jour sont remplacés par des points Poste chez un commerçant ou à la mairie, les plages horaires sont élargies pour nos concitoyens, et cette réorganisation participe même à diversifier et soutenir l'activité de certains petits commerces.

Face à ceux qui critiquent aujourd'hui sans rien proposer, je continuerai à défendre un service public postal renforcé. »

Bernard POUSSET